

ALLEMAGNE



Assistants de langue française 2021-2022

Fiche-pays

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter [le site](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	<p>À titre indicatif, 220 postes sont proposés chaque année.</p> <p>Le nombre de postes proposés dans ce pays est généralement supérieur au nombre de candidatures.</p>
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Allemagne	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir validé au minimum une L1 au moment du dépôt du dossier ; • justifier d'un niveau A2 en allemand au moment du dépôt du dossier, tout en s'engageant à continuer d'apprendre la langue avant la prise de poste . <p>Les assistants ayant été ou étant actuellement en poste ainsi que les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2019 ou en 2020 sont exemptés de justificatif de statut étudiant.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir la carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles. Une seule affectation est proposée à chaque candidat retenu.</p>
Établissements	<p>Collèges, lycées d'enseignement général et professionnel, quelques postes en écoles primaires.</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2021.</p> <p>Contrat 8,5 mois (13 septembre 2021 - 31 mai 2022) – mise à jour janvier 2021</p>



Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire de chaque <i>Land</i> .
Rémunération et aides	Rémunération mensuelle 850€ net Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de boursier de la République fédérale d'Allemagne et est exempt d'impôts en Allemagne et en France.
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie, accident et responsabilité civile qui ne couvre pas les grossesses, les maladies chroniques préexistantes (allergies, asthme, diabète, etc.) et les maladies d'ordre psychologique. Il est recommandé de souscrire une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Liens utiles	Ambassade d'Allemagne en France : www.allemande.diplo.de/ Ambassade de France en Allemagne : https://de.ambafrance.org/ Pädagogischer Austauschdienst (PAD) : www.kmk-pad.org/programme/fremdsprachenassistentzkräfte.html
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 régions**.

Exemple :

Choix 1 : Nord

Choix 2 : Süd

Choix 3 : indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par *Land* des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2019-2020 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Nord
Bremen - HB (2) Hamburg - HH (7) Mecklenburg-Vorpommern – MV (6) Niedersachsen - NI (25) Schleswig-Holstein - SH (10)
Süd
Baden-Württemberg – BW (2) Bayern - BY (13) Hessen - HE (20)
Ost
Berlin - BE (10) Brandenburg - BB (6) Sachsen - SN (14) Sachsen-Anhalt - ST (6) Thüringen – TH (8)
West
Nordrhein-Westfalen – NW (40) Rheinland-Pfalz - RP (33) Saarland – SL (9)

